

**FORBACH TOURISME
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FORBACH
Château Barrabino
Avenue Saint Rémy
57600 FORBACH**

SIRET 779 961 242 00038

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2025



FORBACH TOURISME OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FORBACH

**Château Barrabino
Avenue Saint Rémy
57600 FORBACH**

**Association loi 1908 inscrite au registre des associations
Du Tribunal d'Instance de Saint-Avold**

SIRET : 779 961 242 00038 Code APE 7990

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORBACH TOURISME Office de Tourisme du Pays de FORBACH, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative, provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Forbach, le 17 juin 2026

SOFICO France
Commissaire aux Comptes
Anne-Laure PHILIPPE
Associée



Période du 09/04/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Brut	Net	%	
Frais d'établissement								
ACTIF IMMOBILISE								
Immobilisations incorporelles								
Frais de développement								
Donations temporaires d'usufruit								
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires								
Immobilisations incorp. en cours, avances et acomptes								
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions								
Installations techniques, matériel & outillage industriels								
Immobilisations corp. en cours, avances et acomptes								
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
Immobilisations financières								
Participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
TOTAL (I)								
ACTIF CIRCULANT								
Stocks et en-cours								
Créances								
Créances clients, usagers et comptes rattachés								
Créances reçues par legs ou donations								
Autres créances								
Charges constatées d'avance								
Valeurs mobilières de placement								
Instruments financiers à terme et jetons détenus								
Disponibilités								
TOTAL (II)								
Frais d'émission des emprunts								
Primes de remboursement des emprunts								
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)								



Période du 09/04/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
FONDS PROPRES								
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres statutaires								
Fonds propres complémentaires								
Fonds propres avec droit de reprise								
Fonds statutaires								
Fonds propres complémentaires								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette (sous total)								
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL (I)								
FONDS REPORTES ET DEDIES								
Fonds reportés liés aux legs ou donations								
Fonds dédiés								
TOTAL (II)								
PROVISIONS								
Provisions pour risques								
Provisions pour charges								
TOTAL (III)								
DETTES								
Emprunts obligataires et assimilés								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit								
Emprunts et dettes financières diverses								
Instruments financiers à terme								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés								
Dettes des legs ou donations								
Dettes fiscales et sociales								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes								
Produits constatés d'avance								
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)								

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle
- Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
		Total	Total	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Ventes de biens et services		2 588	2 390	198	8,28
- Ventes de biens		39 882	23 588	16 314	69,22
- dont ventes de dons en nature		14 582	6 754	7 828	115,90
- Ventes de prestations de services		701	68	633	930,88
Produits de tiers financeurs		315 885	297 392	18 493	6,22
- Concours publics et subventions d'exploitation					
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable					
- Ressources liées à la générosité du public					
- Dons manuels					
- Mécénats					
- Legs, donations et assurances-vie					
- Contributions financières					
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		1 685	3 582	-3 582	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles		41 949	38 164	3 785	9,82
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		416 569	371 830	44 739	12,03
Total des produits d'exploitation (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION:					
Achats de marchandises		38 807	19 573	17 234	88,05
Variations stocks		-9 047	-1 607	-7 440	-482,96
Autres achats et charges externes		148 109	136 118	11 991	8,81
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		2 250	1 119	1 131	101,07
Salaires et traitements		216 034	216 617	-57,29	-783
Collaborations sociales		65 796	65 643	17,35	0,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 511	3 012	1 499	49,77
Dotations aux provisions		4 444	6 294	-1 850	-29,38
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corporelles					
Reports en fonds dédiés		1 382	8	1 374	N/S
Autres charges		470 286	446 976	23 310	111,47
Total des charges d'exploitation (II)					
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-53 717	-75 146	21 429	28,52
PRODUITS FINANCIERS:					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		5 308	5 581	-1,47	-273
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits des immobilisations financières cédées					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des produits financiers (III)		5 308	5 581	-1,47	-273
CHARGES FINANCIÈRES:					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
		Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		5 308	5 581	-1,47	-273
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-48 409	-69 565	-18,37	30,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS:					
Total des produits exceptionnels (V)		1 025	1 025	0,27	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Total des charges exceptionnelles (VI)		725	725	0,19	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		300	300	0,08	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)					
Total des produits (I + III + V)		421 877	378 436	100,00	11,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		470 286	447 701	11,47	5,04
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-48 409	-69 265	-18,29	30,11
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					



Annexes

PREAMBULE

- L'objet social de l'entité est de favoriser la promotion du tourisme sous toutes ces formes sur le territoire de Forbach et sa région.

- L'office de tourisme agit conformément à l'article L133-3 du code du tourisme dans l'intérêt général

assurant :

- * l'accueil et l'information des touristes et visiteurs,
 - * la promotion touristique de l'agglomération en liaison avec l'ensemble des structures partenaires institutionnelles ou autres,
 - * la contribution au développement de l'économie touristique du territoire,
 - * la valorisation et la vente de produits issus de l'artisanat et productions locales ainsi que les produits dérivés liés à son activité,
 - * la participation à l'animation du territoire et la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
 - * la commercialisation de prestations de services touristiques.
- L'office de tourisme a opté pour une imposition de son activité commerciale aux impôts commerciaux.
- L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
- L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 268 869,18 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 48 408,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le trésorier de l'association et arrêtés le 05/05/2026 par le conseil d'administration.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 59 641

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	51 764	23 045	51 764	23 045
Immobilisations corporelles	101 097		64 861	36 236
Immobilisations financières	360			360
TOTAL	153 221	23 045	116 625	59 641

Amortissements et provisions d'actif = 34 751

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	51 764	1 704	51 764	1 704
Immobilisations corporelles	95 101	2 807	64 861	33 047
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	146 865	4 511	116 625	34 751

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires ...	23 045	1 704	21 342	de 3 à 5 ans
Installations générales	1 825	1 825	0	10 ans
Matériel	8 414	8 414	0	de 3 à 10 ans
Installations générales	11 114	10 800	314	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	867	867	0	1 ans
Matériel de bureau & informatique	4 647	2 991	1 656	3 ans
Mobilier	9 369	8 150	1 219	de 5 à 10 ans
TOTAL	59 281	34 751	24 530	

Etat des créances = 26 300

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	360		360
Actif circulant & charges d'avance	25 940	25 940	
TOTAL	26 300	25 940	360

Charges constatées d'avance = 11 476

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 19 242

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques	14 798	4 444			19 242
TOTAL	14 798	4 444			19 242

Etat des dettes = 101 849

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	61 594	61 594		
Dettes fiscales & sociales	38 789	38 789		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 465	1 465		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	101 849	101 849		

Charges à payer par postes du bilan = 72 661

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établi. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	44 945
Dettes fiscales & sociales	27 716
Autres dettes	
TOTAL	72 661

Informations complémentaires sur le bilan passif

L'association a perçu une subvention ponctuelle de la part de la communauté d'agglomérations afin de financer certains investissements et dépenses de l'année pour un montant de 18.500 Euros. Cette somme a été rapportée au résultat :

- pour partie au rythme des durées d'amortissement des biens immobilisés
- pour partie intégralement pour le financement de charges, soit pour un total de 12.544 Euros.

Les provisions pour charges ne comprennent que l'unique provision pour indemnité de départ en retraite. Cette provision a été déterminée en retenant les paramètres suivants :

- application de la convention collective pour les droits à retraite,
- âge de départ fixé à ans,
- probabilité de survie et de turn-over fonction de l'âge et du sexe du salarié,
- taux d'évolution des salaires de 1,5% par an,
- taux d'actualisation des engagements retenu pour 3,90%,
- taux de charges sociale retenu de 31,63%.



Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

L'association a perçu une subvention de fonctionnement pour un montant de 303 KE contre 297 KE en N-1. La quote part de 12.544 Euros de subventions rapportée au résultat figurent sur la même ligne pour former un total de 316 KE alors qu'elle figurait en produits exceptionnels en N-1.

Les autres produits incluent comme en N-1 la contrepartie du loyer de 38.000 Euros qui figure en charge (selon convention) mais incluent également en N des remboursement de frais de personnel (formations), des produits de cessions d'immobilisations.

Ses changements sont liés à l'application du nouveau plan comptable général à compter de 2025.

Le chiffre d'affaires commercial de l'association s'établit à 55.165 Euros contre 30.480 Euros en N-1.

Annexes (suite)/

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 305
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 305

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens	5	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	7	0

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 11 476

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	11 476
TOTAL	11 476

Charges à payer = 72 661

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fmp(40810000)	44 945
TOTAL	44 945

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820000)	20 148
Charges sur congés à payer(43820000)	6 423
Etat autres charges à payer(44810000)	1 149
TOTAL	27 716

